

Articles



Matthias Bourqui, MLaw, Avocat au Barreau, BianchiSchwald Sàrl, Genève



Clara Wack, MLaw, Avocate au Barreau, Odier Halpérin Steinmann Sàrl, Genève

La détention pour des motifs de sûreté en garantie de l'exécution de l'expulsion à la lumière de l'arrêt du Tribunal fédéral [1B_61/2017](#) du 29 mars 2017 ([ATF 143 IV 168](#))

Table des matières:

I. Introduction

II. Initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)» et dispositions de mise en œuvre

1. Modifications constitutionnelles et législatives
2. Nouvel article 66a CP
3. Modifications des règles sur la détention pour des motifs de sûreté
4. Modifications des règles sur la détention administrative

III. Problématique de la détention pour des motifs de sûreté postérieure au jugement de première instance en cas de sursis complet

IV. Arrêt du Tribunal fédéral 1B_61/2017 du 29 mars 2017 (ATF 143 IV 168)

1. Faits
2. Considérants
 - a) Autorité compétente pour le prononcé de la détention pour des motifs de sûreté
 - b) Conformité avec la CEDH et proportionnalité
 - c) Principe établi par le Tribunal fédéral
3. Critique et déductions

V. Mise en œuvre de la jurisprudence du Tribunal fédéral

1. Détention pour une durée limitée plus longue que le délai d'annonce d'appel
2. Détention d'une durée maximale correspondant au délai d'annonce d'appel

VI. Imputation de la détention

VII. Conclusion

Document "La détention pour des motifs de sûreté en garantie de l'exécution de l'expulsion à la lumière de l'arrêt du Tribunal fédéral 1B_61/2017 du..." créé par Anonyme le 19.04.2024 sur forumpoenale.recht.ch | © Stämpfli Editions SA, Bern - 2024

I. Introduction

La mise en œuvre de l'initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)» acceptée en 2010 par le peuple et les cantons suisses a causé un certain nombre de tracasseries juridiques au législateur fédéral, contraint au difficile défi de concilier volonté populaire et respect des engagements constitutionnels et internationaux de la Suisse.

De...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner →

Acheter →

 Login